

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 27

Artikel: La "bécane"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGELER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger 1^{re}, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

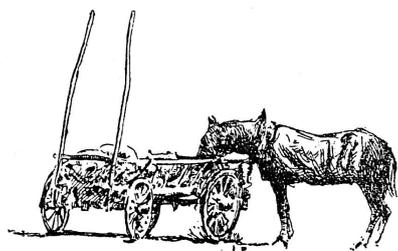
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements débutent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Petits tableaux de la vie vaudoise.

LE MARCHÉ DE LAUSANNE

S'il y a, dans le canton, des marchés aux légumes particulièrement intéressants, celui de Lausanne, entre autres, mérite une mention spéciale et un bout de copie.

Jel'aime, parce qu'il est varié. Le spectacle qu'offre la Riponne un samedi matin, jour de grand marché, n'est pas semblable à celui qu'offre la Palud, pas plus qu'il n'est pareil à celui de Pépinet et de la rue Centrale. La Riponne est vraiment amusante avec ses chars de pommes de terre autour desquels bavardent les ménagères, ses boutiques de charcuterie campagnarde et de fromages assortis, ses tripières au haut de la Madeleine, ses bouquinistes et ses camelots. A suivre quelque brave dame, qu'accompagne sa servante, panier au bras, il y a plaisir et profit. Plaisir, parce qu'on assiste à d'intéressantes scènes de marchandage et à de jolies dégustations de gruyère ou d'emmental; profit, parce qu'on apprend ainsi la mercuriale du jour et l'art de faire baisser les prix par des exclamations indignées ou piteuses.

— Vous n'y pensez pas? Un franc la livre? Mais c'est horriblement cher!

Ou bien :

— Voyons, vous n'êtes pas raisonnable! Mettons *nonante*, c'est bien payé!

Et puis, il y a le coup du marché non conclu qui réussit parfois. Madame est bien décidée à faire emplette, mais elle voudrait obtenir un rabais, alors elle feint de partir, d'aller ailleurs.

— Non, décidément c'est trop cher. Venez, Anna.

Et elle part, tête haute, suivie d'Anna et du panier mi-plein.

Cette fausse sortie réussit quelquefois, ai-je dit. Le marchand, qui craint de perdre une pratique, rappelle madame et l'affaire s'arrange. Mais il y a aussi certains marchands que ces manières n'attendrissent point et que la perte d'une pratique n'épouvante guère. Ceux-là ne rappellent pas. Et madame en est pour sa ruse. Elle achètera ailleurs, probablement aussi cher, quelque chose qui lui plaira moins. A jouer gros jeu, on risque parfois grosse chandelle.

Ici, c'est un célibataire qui passe en revue tous les bancs pour acheter une demi-livre de lard; plus loin, c'est un groupe d'étrangers qui s'extasie devant des serpentina de saucisses à rôtir, et qui rient... vraiment, je ne sais de quoi. Là-bas, c'est un forain qui crie très fort

l'excellence de ses tissus ou la variété de son tout à vingt-cinq. Et des chars passent péniblement, un chien aboie, qu'un coup de pied a chassé loin d'une corbeille de salades qu'il se préparait à assaisonner de façon singulière; un bébé pleure pour avoir un biscôme ou un jouet quelconque. Ça et là, de petits groupes de dames ou de bobonnes commentent avec une verbosité toute féminine, les événements du jour et les prix des denrées.

— Pensez donc!

— En êtes-vous bien sûre?

— Mon mari me l'a affirmé!

— Oh! vous savez, les hommes!

— C'est clair, on ne peut pas croire tout ce qu'ils disent.

— A beau mentir qui vient de loin.

— Sans doute. A propos, vous savez l'histoire de madame Brantard?

— Quelle histoire?

— Son divorce.

— Première nouvelle.

— Oh! alors...

Et la conversation se poursuit sur un ton moins élevé... Patati, patata, petits potins qui volent, volent, dont on ne peut couper les ailes, combien naissent, grandissent, prospèrent et s'affirment sur le marché entre la Riponne et St-François. Mais, laissons cela, allons plus loin. Aussi bien le parfum des fromages et des saucissons fumés devient-il, sous le soleil, un tantinet désagréable. Achevons quelques fleurs au chalet du Musée et filons à la Palud.

Quand je dis filer, ce n'est pas qu'on y puisse aller vite, car il est dix heures et demie, les affaires battent leur plein et la Madeleine est encombrée, mais en se résignant à recevoir dans les côtes quelques bourrades et deux ou trois heurts de paniers garnis, on y parviendra sans trop d'avarie. Cette Palud me plaît, parce que les parfums qui s'en échappent ne rappellent ni le gruyère, ni le cochon fumé. Ici, le légume et les fruits règnent en maîtres. Les corbeilles s'alignent sur le pavé, superbement garnies, suivant la saison, d'épinards, d'oseille, de salade, de scorsonères, de blettes, de crones japonais, de raves, de pommes, de poires, etc., tout cela frais et joli. De même, à la rue Centrale et en Pépinet, avec, en plus, les fleurs en souriants massifs, au bord du trottoir, et ses étalages de fruits du Midi et de primeurs exotiques.

Vers onze heures, le marché se ralentit un brin. Le coup de feu a passé. A onze heures et demie, les marchandes s'éclipsent pour quelques minutes. Elles vont, par couples, manger un bouillon dans quelque pinte et partager trois décis de bon vieux. Et tandis qu'elles accomplissent ce traditionnel et agréable devoir, une voisine vend pour les absentes. A charge de revanche, naturellement. D'aucunes préfèrent le thé. Il en est même qui, l'après-midi, au retour sur la route de Pully (pardonnez-moi cette indiscretion, je vous prie), s'arrêtent en une certaine confiserie et savourent, dans l'arrière-boutique, de délicieux *babas* et de succulents *éclair*s. C'est l'unique débauche hebdo-

madaire de ces braves femmes. Elles l'ont bien gagné, et ça ne compense pas les trois décis et les mousses que nous avalons journellement, nous autres hommes.

Mais revenons à la Palud. Le mouvement y est joli. Le va et vient des gens qui entrent au café ou en sortent (il n'y a pas mal de pintes sur la Palud), les employés communaux qui, des fenêtres de l'hôtel de ville, regardent s'agiter la foule, les agents de police qui vont et viennent de leur bureau, un peu partout, les acheteurs, enfin, et les marchandes forment un public amusant, coloré et pas trop bruyant, mais juste assez pour donner une sorte d'accompagnement musical aux gestes de tous.

A la Louve, c'est plutôt triste, plutôt nu. Les

paysannes disent que ces places ne sont pas bonnes parce que les dames ne viennent là qu'en passant, pour se rendre du marché de la volaille à celui du poisson. Elles ne s'arrêtent pas. Je ne sais si c'est vrai, mais il est certain que cette partie du marché lausannois me plaît moins que la Riponne et la Palud.

Et à vous? CLAUDIUS.



Défense de fumer. — Il y avait bal, l'autre jour, à l'auberge de... de... après tout, il vaut mieux taire le nom, afin de nous épargner des désagréments. Devant l'estrade de la musique, le cabaretier avait placé un écriteau portant cette inscription : *Ici l'on fume dehors.*

A moi la soif. — Un vieux vigneron souffre d'une violente fièvre qui lui dessèche le gosier.

Le médecin cherche à couper en même temps et la fièvre et la soif.

— Occupez-vous seulement de la fièvre, lui dit le malade; pour la soif, c'est mon affaire.

Définition. — Un jeune garçon rentre émerveillé chez lui. Il revient de l'église de St-François, où M. Dénéréaz, qui répétait justement un morceau d'orgue, a bien voulu lui faire voir l'instrument.

— Oh! maman, j'ai vu quelque chose de bien amusant, un homme qui pompait de la musique dans un grand buffet.

La « bécane ».

Un journal peu familiarisé avec les arcanes de l'argot des cyclistes, ce qui est assez naturel de sa part, s'est demandé :

« Pourquoi les vélocipédistes appellent-ils leur instrument *bécane*? »

Voici la réponse fournie par un aiguilleur de la ligne du Midi :

— L'expression n'est cycliste que par ricochet. C'est par analogie avec les locomotives, que les employés de chemins de fer nomment *bécanes*, que la bicyclette prit ce nom.

Quant à l'origine du terme, il faut la cher-

cher dans ce fait qu'un haut fonctionnaire des chemins de fer, parlant du nez, ne pouvait arriver à dire « mécaniciens », mais prononçait « bécaniciens »

Le mot ainsi déformé courut les voies ferrées de France (à 70 kilomètres à l'heure).

Entre eux, les mécaniciens s'interpellerent « bécaniciens ». De là à désigner leurs machines sous le nom de « bécanes », il n'y avait qu'un pas.

Cette explication est confirmée par Lucien Rigaud dans son dictionnaire d'argot moderne. Il dit : « *Bécane*, machine à vapeur, locomotive — dans le jargon des ouvriers du fer. »

Le château d'Allaman.

La Société d'histoire de la Suisse romande a eu le privilège de visiter, il y a trois semaines, le château d'Allaman. Cette ancienne résidence seigneuriale a perdu le cachet de petite forteresse qu'elle avait avant 1530, année où elle fut incendiée par les troupes bernoises qui s'en allaient défendre Genève contre les assauts des gentilshommes de la Cuiller. Les fossés qui l'entouraient ont été comblés et transformés en pelouses et en jardins. Il ne reste du manoir que deux ailes se rejoignant à angle droit et qui témoignent d'une série de réparations et de changements entrepris par des propriétaires n'ayant pas les mêmes idées en matière d'archéologie et d'architecture. Ce qui fait surtout le charme du château d'Allaman, c'est son cadre de magnifiques chênes et de terres plantureuses qu'arrose le clair ruisseau de l'Armary.

Au commencement du XIV^e siècle, Allaman appartenait à Humbert de Rossillon. Dès lors, il passa par bien des mains. En 1754, la famille de Langallerie, qui l'avait acheté des frères Cerjat une vingtaine d'années auparavant, le met en vente.

Informé de la chose, Voltaire, qui caressait depuis longtemps le projet de se fixer dans notre pays, écrit de Colmar, le 13 août 1754, à M. Clavel de Brenles :

... On dit qu'il y a actuellement une assez belle terre à vendre sur le bord du lac de Genève. Si le prix n'en passe pas 200,000 livres de France, l'envie d'être votre voisin me déterminerait. Une moins chère me conviendrait encore, pourvu que le logement et la situation fussent agréables; que ce soit à cinq ou six lieues de Lausanne, il n'importe, pourvu qu'on y fût le maître et qu'on pût avoir l'honneur de vous y recevoir quelquefois.

Clavel de Brenles ayant renseigné Voltaire sur Allaman et sur le prix qu'on en exige (plus de 225,000 livres de France), l'illustre écrivain répond, le 6 octobre 1754 :

Je vous avouerai, monsieur, qu'il me serait assez difficile de payer 225,000 liv. J'aurais un château et il ne me resterait pas de quoi le meubler; je ressemblerais à Chapelle, qui avait un surplus et pas de chemise, un bémolier et point de pot de chambre. Voici comment je m'arrangerais : je donnerais sur le champ 150,000 livres, et le reste sur la meilleure maison de Cadix, payables à divers termes. Moyennant cet arrangement, je pourrais profiter incessamment de vos bontés. Je ne doute pas que vous n'ayez prévu toutes les difficultés; vous savez que je n'ai pas l'honneur d'être de la religion de Zwingle et de Calvin, ma nièce et moi nous sommes papistes; c'est sans doute une des prérogatives et un des avantages de votre gouvernement qu'un homme puisse jouir chez vous des droits de citoyen, sans être de votre paroisse. Je me figure qu'un papiste peut posséder et hériter dans le territoire de Lausanne, et aurais-je fait à vos lois un honneur qu'elles ne méritent pas? Je crois que je puis être seigneur d'Allaman puisque vous me proposez cette terre.

A la fin de sa lettre, Voltaire revient sur la question du prix :

Si on veut vendre Allaman plus de 225,000 livres, je ne peux l'acheter; mais, en ce cas, n'y aurait-il pas d'autres terres moins chères? Tout me sera

bon, pourvu que je puisse finir mes jours dans un air doux, dans un pays libre, avec des livres et un homme comme vous.

Il renouvelle ses offres, le 18 octobre :

A l'égard de la terre d'Allaman, je suis toujours prêt à en donner 225,000 livres, argent de France, quand même elle ne vaudrait pas tout à fait 9000 livres de revenu; mais c'est tout ce que je peux faire. L'arrangement de ma fortune ne me permet pas d'aller au-delà, et je me trouverai même un peu gêné pour les ameublements.

Voltaire vient, en décembre 1754, au château de Prangins. Il n'a plus de nouvelles d'Allaman et il mande à Clavel de Brenles :

Il me semble qu'Allaman n'a point été vendu, mais ce n'est point Allaman, c'est vous, monsieur, qui êtes mon objet. Je cherche des philosophes plutôt que la vue du lac de Lausanne, et je préfère votre société à toutes vos grosses truites.

Le gouvernement de Berne ne se souciait pas de voir Voltaire se fixer définitivement dans le pays. Il le lui donne à entendre aussi délicatement qu'il en est capable, par une lettre signée de l'avoyer de Steiger. Sur quoi, Voltaire renonce à Allaman :

Je crois, écrit-il, le 20 décembre 1754, à Clavel de Brenles, je crois qu'il ne peut plus être question d'Allaman, ni d'aucune autre terre seigneuriale, puisque les lois de votre pays ne permettent pas ces acquisitions à ceux qui sont aussi attachés au pape que je le suis.

On ne pouvait se résigner avec plus d'esprit à l'interdiction prononcée par Leurs Excellences.

Le 8 décembre 1755, Gaspard Sellon, membre du Grand Conseil de Genève, achetait du marquis de Langallerie la terre et la seigneurie d'Allaman. Une descendance de ce magistrat genevois possède encore aujourd'hui le château avec son beau domaine.

La mère du comte de Cavour, ministre de Victor-Emmanuel, le fondateur de l'unité italienne, appartenait à la famille de Sellon, et a habité le château d'Allaman.

L'avant-dernier châtelain, père de la propriétaire actuelle, Jean-Jacques de Sellon, né en 1782, à Genève, et créé comte par Napoléon I^{er}, dont il fut le chambellan, a laissé un nom comme philanthrope. Vivement frappé, dès sa première jeunesse, de ce que la peine de mort avait été abolie en Toscane, il résolut d'employer ses efforts à obtenir dans sa patrie un résultat semblable. Entré en 1814 au conseil représentatif de Genève, il y réclama plusieurs fois, sans succès, la suppression de la peine capitale et son remplacement par une réclusion plus ou moins longue. En 1826, il institua un prix pour le meilleur mémoire relatif à ce sujet. S'appuyant sur un plan de pacification conçu par le roi Henri IV, J.-J. de Sellon proposa le système d'arbitrage pour régler les différends internationaux. En 1830, il ouvrit un concours sur les meilleurs moyens d'obtenir une paix générale et permanente et fonda, la même année, la Société de la paix de Genève, dont il fut dès lors le président et le membre le plus dévoué.

Il est piquant de songer qu'un des successeurs des seigneurs d'Allaman, loin de céder aux penchants guerriers dont mille détails de l'ancien château fortifié lui rappelaient la tradition, a été un des premiers et un des plus ardents champions de la cause de la paix dans notre pays. Si les châteaux ne rappelaient jamais que d'aussi belles individualités et d'aussi nobles sentiments, ils mériteraient la vénération de chacun et non uniquement des historiens et des archéologues.

Un an de gagné. — Mardi après-midi, profitant d'un temps superbe, un couple se laissait mollement bercer dans un petit bateau. Tout à coup, la jeune fille, regardant l'eau

bleue et profonde, s'écria : « Oh ! qu'il me serait doux d'y mourir dans tes bras, mon bien-aimé Léon ! »

— Le veux-tu, Clara ? ...

— Oui, à l'instant même ! ...

Le jeune homme se leva, prêt au sacrifice. Mais Clara, plongeant l'extrémité de ses doigts roses dans le lac bleu :

— Oh ! non, après tout, pas aujourd'hui, l'eau est trop froide. L'année prochaine, n'est-ce pas ?

Demi-heure plus tard, les amoureux débarquaient à Ouchy, tout heureux de jouir encore de la vie.

Espérance. — Deux fiancés se présentent à l'église pour faire bénir leur mariage.

Le pasteur les unit selon la coutume et, dans une brève allocution, leur rappelle les devoirs réciproques des époux pour assurer la paix et la prospérité du foyer. Puis, clignant de l'œil, il ajoute, avec un imperceptible sourire :

« Et si le Ciel un jour vous accorde des enfants — comme apparence il y a — vous les élèverez, etc. »

Purgare !

Un de nos lecteurs — nous lui en exprimons ici notre reconnaissance — veut bien nous communiquer la lettre suivante, écrite par un docteur de Porrentruy, en 1766, à une personne qui l'avait consulté.

Porrentruy, le 8 mai 1766.

Monsieur ?

En conséquence de la saignée que vous avez faite le 26 du passée, je vous envoie des espèces laxatifs propre à vous purgare, la manière de s'en servir est de mettre ces espèces dans un pot de terre et verser par dessus une choppine et demie de petit lait de vache tout bouillant, fermer le pot de son couvert et placer le pot sur les cendres chaudes pendant la nuit pour les laisser simplement infuser, le matin on fera cuire le tout une couple d'ondes, passer ensuite le tout par un linge propre sans expression, partager la liqueur en quatre doses égales ou verres, l'on en prendra une dose le matin à jeun tiède, une demie heure après prendre un bouillon et continuer d'en prendre du bouillon toutes les demie heure, deux heures après la première dose on prendra une seconde en continuant de demie en demie heure après du bouillon, le lendemain l'on prendra les deux autres doses de la même manière et de la même façon. La qualité de votre sang et l'état de votre poitrine m'engage à vous conseiller dans cette saison quelque cure propre à rafraichir et purifier votre sang etc et même convenable à fortifier votre poitrine et favoriser les bonnes digestions de votre estomac. Cette cure consiste à des bouillons médicinales et ensuite un petit lait composée, la manière de les composer est plus loin, je vous souhaite un bon effet de l'un et l'autre. J'ai l'honneur d'être avec respect Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

F... Docteur.

Le régime à observer pendant le cours de toute cette cure est le suivant ; vous trouverez peut-être que je vous prescrie beaucoup, mais il me paraît que vous en avez besoin, votre sang et votre poitrine l'exigent.

Le régime à observer est de faire gras tous les jours, éviter exactement les aliments grossiers, indigestes et échauffans, tel que tous salées, épices, poivrées, crudités, aigreurs, poix, lentilles, pâtisseries de toutes espèces et l'on ne doit donc se nourrir que d'aliments aisés à la digestion, tels que bonne soupe faite avec le bœuf, le veau assaisonnée de blanc de pourreaux (en feuille) un peu de sel pour légumes du jardinage, de lorge du riz cuit avec de la poule ou du veau, les viandes blanches sont plus utiles que les noires qu'on tâchera d'éviter, tel que pigeons, lièvre, sanglier et on fera à dinée un repas honnête, pour la souppe doit